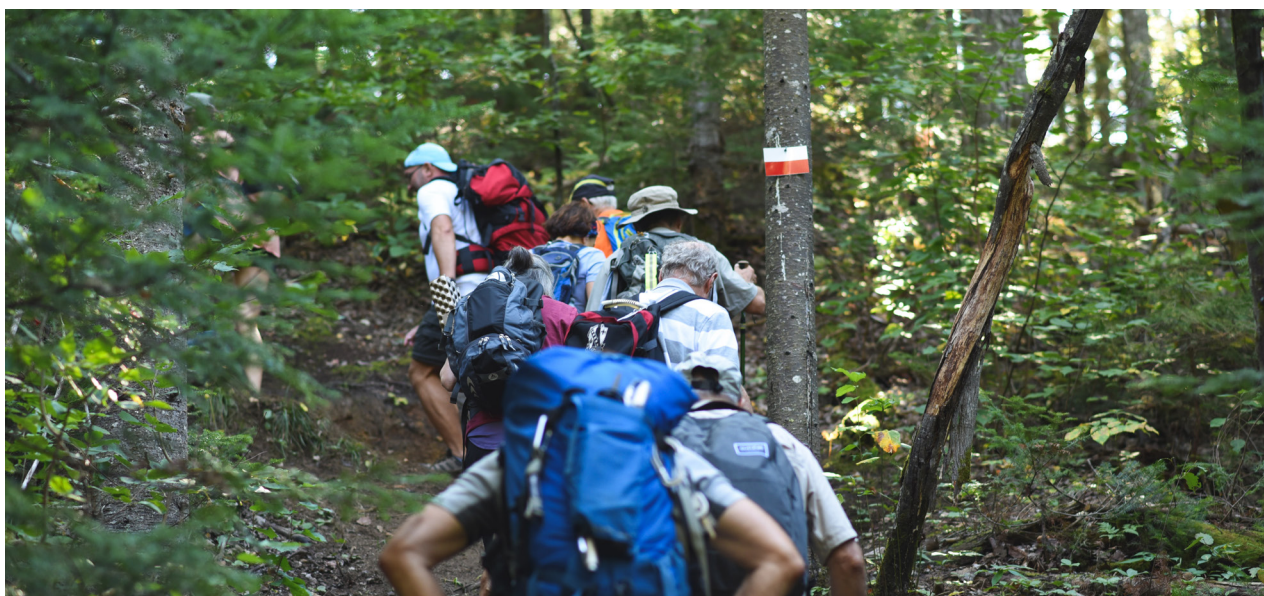


NOUVELLE CONDITION D'ADHÉSION POUR LES CLUBS DE MARCHÉ

À partir du 1^{er} décembre 2020, tous les membres des clubs de marche souscrivant au programme d'assurances proposé par Rando Québec devront devenir des membres individuels de Rando Québec.



POURQUOI CE CHANGEMENT?

À l'image d'autres fédérations de sports, loisirs et plein air, Rando Québec souhaite regrouper les membres des clubs de marche au sein d'une même communauté. Ce regroupement a pour vocation d'outiller les adeptes de randonnée pédestre, mais permet aussi de maintenir les services offerts aux clubs de marche. En effet, par le biais d'une contribution financière, les membres de votre club participent activement à soutenir la pratique et le développement de nos sentiers, de la marche et de la randonnée pédestre au Québec.

De plus, Rando Québec propose un programme d'assurances incluant des assurances administrateurs et dirigeants et responsabilité civile. Ce plan d'assurances est le résultat d'une négociation groupée de la part du Regroupement Loisir et Sport du Québec et à destination de toutes les fédérations de sports, loisirs et plein air présentes sous son toit. Grâce au nombre important de fédérations, les tarifs sont très préférentiels.

En 2020, le courtier d'assurances BFL Canada a annoncé des changements de conditions du contrat négocié par le RLSQ. Pour réduire les risques inhérents des différentes pratiques sportives, de loisir et de plein air, il a été demandé que tous les membres des clubs affiliés aux fédérations soient eux-mêmes membres individuels de la fédération.

Cette condition est indissociable du programme d'assurances.

UN PRIX MOINS ÉLEVÉ POUR VOS MEMBRES LA PREMIÈRE ANNÉE

Tout individu peut adhérer à Rando Québec individuellement. Une adhésion est un geste de soutien, car les fonds récoltés sont directement redistribués dans les projets en lien avec le développement et la pérennisation de la randonnée pédestre. Être membre, c'est aussi profiter de nombreux avantages, outillant et accompagnant les pratiquants (assurance accident et sauvetage, revue, rabais chez nos partenaires spécialisés, etc.).

Dans le cadre de cette condition liée à l'assurance et après avoir entendu les clubs de marche en octobre 2020, Rando Québec a décidé de ne pas imposer les adhésions individuelles « régulières » (entendre les adhésions que nous offrons de manière générale à chaque individu comprenant tous les avantages).

Une cotisation de 10 \$ sera demandée par membre pour la première année. Cette cotisation donnera accès uniquement à l'avantage de l'assurance accident et sauvetage. Le montant total des cotisations sera à payer au 1^{er} décembre de l'année prochaine (voir plus bas)



**Consulter la police d'assurance
accident et sauvetage**

QUELLE EST LA NOUVELLE PROCÉDURE D'ADHÉSION?

ÉTAPE 1

Au 1^{er} décembre, date de renouvellement de votre club à Rando Québec et date du renouvellement du programme d'assurances:

1. Je procède au renouvellement de l'adhésion clubs auprès de Rando Québec via le formulaire en ligne prévu à cette effet: www.randoquebec.ca/formulaire
2. Je choisis l'option de prendre le programme d'assurance
3. Je règle les frais d'adhésion et du programme d'assurances

ÉTAPE 2

À la suite de votre adhésion club, Rando Québec vous envoie un lien pour accéder à un document Excel partagé pour la saisie de vos membres (que seul Rando Québec sera en mesure de consulter)

1. Au 1^{er} décembre, je saisis la liste de mes membres en règle
2. Pendant l'année, chaque mois, je tiens à jour cette liste en fonction des adhésions et renouvellements de mes membres au club



BON À SAVOIR!

Un tutoriel vous sera envoyé pour vous indiquer comment accéder au tableau Excel partagé et comment le remplir.

COMMENT PERCEVOIR LE MONTANT DE 10 \$ PAR MEMBRE?

À chaque nouvelle adhésion/renouvellement de membres à votre club, vous pourrez récupérer le 10 \$ prévu pour l'adhésion Rando Québec. Au fil de l'année, les montants que vous aurez accumulés seront à garder pour un paiement total au 1^{er} décembre de l'année.

Lors des adhésions/renouvellements à votre club, n'oubliez pas de faire signer le formulaire « Acceptation de partage d'informations » à chacun de vos membres.

Voici deux cas de figure pour illustrer la procédure :

JE SUIS UN CLUB QUI PROCÈDE AUX RENOUELEMENTS/ADHÉSIONS DE MES MEMBRES UNE FOIS PAR AN

(1^{er} avril par exemple)

1. Au 1^{er} décembre 2020, je saisis mes membres en règle à cette date dans le fichier Excel partagé.
2. Au 1^{er} avril 2021, je récupère le 10\$ par personne pour l'adhésion Rando Québec en même temps que le montant d'adhésion pour votre club et je mets à jour mon tableau Excel partagé (nouveaux membres et/ou retraits de membres.
3. Je paie à Rando Québec le montant récolté au 1^{er} avril 2021, le 1^{er} décembre 2021 uniquement.
4. Au 1^{er} décembre 2021, je saisis à nouveau ma liste complète à cette date. Je récolte les fonds au 1^{er} avril 2022 et je règle la facture à Rando Québec le 1^{er} décembre 2022.

Si vous avez de nouveaux membres en dehors du 1^{er} avril, il vous faudra les saisir dans le document Excel partagé et ajouter les 10 \$

JE SUIS UN CLUB QUI PROCÈDE AUX RENOUELEMENTS/ADHÉSIONS DE MES MEMBRES TOUTE L'ANNÉE

1. Au 1^{er} décembre 2020, je saisis mes membres en règle à cette date.
2. À chaque mois, j'indique dans le document partagé les ajouts et/ou retraits de membres à mon club.
3. À partir du 1^{er} décembre 2020 et durant toute l'année 2021, je récolte les 10 \$ à chaque ajout de membre.
4. Au 1^{er} décembre 2021, je paie à Rando Québec le montant récolté pendant toute l'année 2021.
5. Le même schéma s'appliquera l'année suivante.

Avantages de cette procédure!

- Pas besoin de récolter les 10 \$ pour chacun de vos membres pour le 1^{er} décembre 2020.
- Votre liste sera à jour toute l'année (condition requise par l'assureur)

QUE FAIRE SI CERTAINS DE VOS MEMBRES SONT DÉJÀ AFFILIÉS À RANDO QUÉBEC?

Vos membres peuvent choisir de devenir membre Rando Québec via l'adhésion régulière comprenant tous les avantages. Ils bénéficieront toujours du rabais de 10 \$ sur les adhésions Randonneur-Lecteur avec le rabais clubs, s'ils se prévalent de cette option. Si tel est le cas, leur demander un justificatif d'adhésion et indiquer dans le tableau Excel qu'ils sont déjà membres. Ainsi, nous ne les comptabilisons pas dans le total de votre facture annuelle.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE

- [Formulaire d'acceptation de partage d'information](#) à faire remplir et signer par tous vos membres.
- [Document informatif](#) pour vos membres.



POUR TOUTE QUESTION,

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

Laura Tournet, responsable des services à la communauté

info@randoquebec.ca

514 252-3157 poste 3885